

RENETA - rencontres nationales

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Quelle place pour l'espace-test agricole dans une politique agricole et alimentaire de territoire ?



23 au 25 juin 2021

Mimizan (40)

Date : août 2022

Crédits photos : Conseil Départemental des Landes ; JB Cavalier, RENETA

C'est la première fois que la Nouvelle-Aquitaine accueille les Rencontres Nationales. Cette année 2021, marquée par le contexte sanitaire que l'on connaît, a demandé un investissement encore plus important de la part des équipes du RENETA et des espaces-test agricoles de la région, et de réelles capacités d'adaptation ! Dans des conditions d'accueil maîtrisées mais qui ont laissé place à de la spontanéité, notre plaisir a été d'autant plus grand de constater la forte présence d'une belle diversité d'acteurs concernés par, impliqués dans, ou simplement intéressés par les espaces-test agricoles.

Cette année, le cœur des réflexions portait sur la place et le rôle des collectivités dans les espaces-test agricoles. Pour ETAL 40, l'espace-test qui nous a accueilli sur son territoire, cette question est d'autant plus juste puisque c'est le Département des Landes (40) qui assure la coordination de l'espace-test. Elle s'inscrit cependant dans des réflexions et des objectifs plus généraux en faveur de l'économie sociale et solidaire, et du développement agricole et rural, dans un esprit d'éducation populaire. Ainsi, parmi les espaces-test de Nouvelle-Aquitaine, l'implication des collectivités se traduit de différentes façons, à l'image des autres espaces-test du réseau : financement, animation, coordination, veille foncière...

En premier lieu, l'action d'ETAL 40 relève de l'accompagnement de projet de test d'activités sur le département, en mettant en avant le droit à l'erreur, l'apprentissage par l'expérience, dans des processus qui n'aboutissent pas toujours à l'installation du porteur de projet. En 2021, sur les 4 porteurs de projet accompagnés par ETAL 40, le seul sorti de l'espace-test s'est installé. Les autres sont toujours en cours de test d'activité sur un des deux lieux test permanents situés à Magescq et à Mimizan.

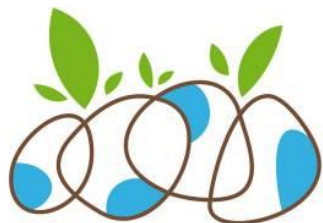
Par ailleurs, ETAL 40 est également investi dans des projets alimentaires de territoires participant au développement des circuits courts alimentaires, à l'installation de maraîchers en Bio ou encore à la sensibilisation et à l'implication des citoyens dans les questions agricoles, alimentaires et sociales (gaspillage alimentaire, chantiers d'insertion).

Le choix de cette thématique pour les Rencontres Nationales 2021 du RENETA, sur ce territoire, était donc évident. Le grand nombre de participants, la qualité des échanges et les retours positifs que nous avons reçus n'ont fait que confirmer cette évidence.

**Iris Guillaumot, Chargée de mission Observatoire des espaces-test agricoles,
et Jean-Baptiste Cavalier, Coordinateur national, RENETA**

Sommaire

RENETA, le réseau national des espaces-test agricoles.....	4
Les acteurs du test d'activité agricole en Nouvelle-Aquitaine	5
Ouverture	7
Plénière. Quelle place pour l'espace-test agricole dans une politique agricole et alimentaire de territoire ?.....	10
Atelier 1. L'espace-test agricole, un outil au service des politiques agricoles des collectivités ?	17
Atelier 2. Le financement des espaces-test agricoles, un enjeu clé auquel les collectivités peuvent contribuer	20
Atelier 3. Le rôle des collectivités dans la mobilisation foncière.....	22
Atelier 4. Le test d'activité agricole, une étape dans le parcours d'installation	24
Atelier 5. Espaces-test agricoles et/ou tiers-lieux ?	28
Atelier 6. Le test d'activité, un outil en faveur de la transmission progressive des exploitations agricoles	31
<i>Annexe 1. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles</i>	<i>33</i>
<i>Annexe 2. Programme des Rencontres Nationales.....</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 3. Liste des participants.....</i>	<i>37</i>



RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

RENETA, le réseau national des espaces-test agricoles

Créé en mars 2012, le Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) a pour objet **la promotion du test d'activité en agriculture**.

Le test d'activité agricole facilite l'installation progressive de nouveaux agriculteurs, qui participent au renouvellement d'une profession qui a perdu 200 000 actifs entre 2000 et 2010. C'est une réponse aux enjeux assignés à l'agriculture et aux territoires d'aujourd'hui : produire une alimentation de qualité dans un environnement préservé, créer de l'emploi.

Le test d'activité s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Les membres de RENETA se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation, autour d'une Charte (*cf. Annexe 1*) et de valeurs communes. Ils sont des outils au service :

- de porteurs de projets souhaitant tester ou créer une activité agricole professionnelle ou une activité en lien avec la production agricole ;
- d'agricultures respectueuses de l'Homme et de l'environnement, et ancrées dans leur territoire ;
- de l'installation progressive en agriculture ;
- du renforcement de la coopération entre les projets agricoles ;
- de l'animation des dynamiques territoriales ;
- d'un renouvellement des formes d'exercice du métier d'agriculteur.

Pour cela, le réseau structure son action autour de 3 thèmes principaux :

- **l'échange de pratiques et le renforcement de compétences** (organisation de rencontres et de séminaires, élaboration d'outils collaboratifs, actions de formation, publications...);
- **le compagnonnage et l'expertise** (mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement destiné aux projets de création d'espaces-test agricoles afin de mettre la richesse du réseau au service de ces nouveaux projets) ;
- **la recherche et l'innovation sociale** (élaboration de propositions d'évolution des cadres juridiques pour l'entrée dans la profession agricole et pour la création d'activité sur les territoires dans le cadre de l'économie sociale et solidaire).

RENETA regroupe aujourd'hui 68 membres, parmi lesquels 57 espaces-test en fonctionnement, 7 espaces-test en projet et 4 membres associés (réseaux nationaux). Ces espaces-test sont des dispositifs multi-partenariaux impliquant des acteurs de nature très variée : associations de développement agricole et rural, associations d'éducation populaire, couveuses d'activité, coopératives d'activités, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, établissements d'enseignement agricole, etc.

Les acteurs du test d'activité agricole en Nouvelle-Aquitaine



Le **RENETA en Nouvelle-Aquitaine** regroupe 7 espaces-test, membres actifs, répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Un réseau d'espaces-test pour favoriser et sécuriser l'installation de porteurs de projet en agriculture paysanne ou biologique

Les espaces test agricoles en Nouvelle-Aquitaine, membres du RENETA, ont pour but de permettre à des personnes de tous horizons et de tous âges, généralement non issues du milieu agricole, de tester leur projet d'installation en grandeur réelle, de manière responsable et autonome et dans un cadre limitant la prise de risque. Ce sont des dispositifs multi-acteurs qui visent à créer les conditions réelles d'activité : mise à disposition d'un hébergement juridique, fiscal et comptable, de moyens de production et d'un accompagnement adapté à la personne et à son projet, favorisant son insertion territoriale. Le test d'activité s'intègre au parcours de professionnalisation des personnes qui souhaitent devenir agriculteurs en leur permettant de confronter leur projet à ses réalités techniques et économiques dans le but de décider de la poursuite, l'ajustement ou l'abandon du projet.

La majorité des personnes accompagnées portent des projets d'installation en agriculture paysanne ou biologique, ayant un fort ancrage territorial, à forte plus-value environnementale et s'inscrivant dans une démarche de circuit court.

Qui sont les espaces-test de Nouvelle Aquitaine, membres du RENETA ?

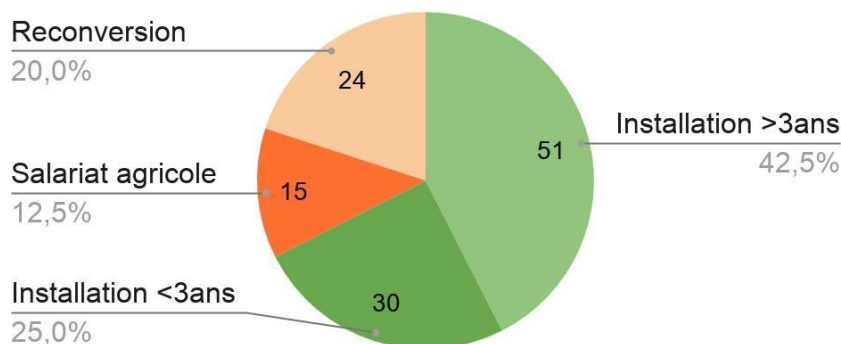
Le RENETA compte 7 espaces test agricoles en fonctionnement sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Les structurations sont variées pour répondre au contexte et aux besoins de chaque territoire :

Nom de l'espace test	Territoire couvert	Structure porteuse
Pays en Graine	Dordogne	Association loi 1901
Champs du Partage	Poitou-Charentes	SCIC SAS
Porte-Greffe	Gironde	Association loi 1901
TREBATU	Pays Basque	Association loi 1901
SAS GrAINES	Béarn	SAS
ETAL 40	Les Landes	Département des Landes
Pouss & Bio	Agglomération de Limoges	Limoges Métropole

Depuis 2009, les Espaces Test Agricoles de Nouvelle-Aquitaine ont accueilli 164 personnes sur plus de 36 lieux test à l'échelle de la Région, et ont participé à la sécurisation des parcours de 81 personnes installées sur le territoire Néo-Aquitain.

Quelques chiffres (2021)

Sur 120 personnes sorties de test :



Une dynamique de réseau en Région Nouvelle-Aquitaine pour mutualiser et faire évoluer l'outil

Depuis 2017, conformément aux valeurs de coordination et de mutualisation portées par le RENETA, une dynamique de réseau s'est engagée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour faire connaître l'outil du test d'activité et le rendre plus lisible (notamment auprès des financeurs et acteurs de l'installation-transmission).

Au-delà des actions de plaidoyer, la dynamique de réseau permet à l'ensemble des structures de mutualiser leurs outils d'accompagner, de s'enrichir des expériences des autres afin d'améliorer les pratiques et les adapter au profil des porteurs de projet.

Les espaces test agricoles, faisant partie du réseau d'acteurs de l'installation-transmission en Nouvelle-Aquitaine, s'investissent également en instances régionales pour répondre aux enjeux de renouvellement des générations agricoles, de la transmission des exploitations et de la transition agroécologique.

Ouverture

Julien Kieffer, *coprésident du RENETA*

Bienvenue à ces Rencontres Nationales 2021 du RENETA.

Chaque année, les Rencontres Nationales sont l'occasion de découvrir une région, des espaces-test agricoles, une dynamique régionale.

Généralement, cette dynamique est le fruit de grandes tendances que l'on observe aussi à l'échelle nationale, mais elle présente aussi des spécificités. Et c'est le cas ici, dans les Landes, avec un espace-test agricole porté par le Département. Son rôle, mais aussi celui des collectivités locales, est particulier, que ce soit pour l'animation, le financement, etc.

Cette spécificité territoriale est essentielle, et c'est ce que nous défendons dans notre réseau : les espaces-test agricoles sont adaptés à leur environnement local pour répondre aux problématiques du territoire (mise en place de circuits courts, lien avec la restauration collective, installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices, etc.).

Nous allons pouvoir échanger sur ces sujets au cours de cette journée, en réfléchissant plus particulièrement aux rôles que peuvent avoir nos dispositifs dans une politique agricole de territoire.

Je vous souhaite de très bonnes rencontres !

Frédéric Pomarez, *maire de Mimizan*

Bienvenue, et merci d'être là.

Je travaille dans un service des eaux, où la protection de la ressource en eau est un enjeu important. La question agricole me touche donc particulièrement.

La communauté de communes de Mimizan est constituée à plus de 75% d'une forêt de pins : une culture qui a permis de créer une dynamique économique forestière et industrielle autour de la papeterie.

Elle est constituée de 6 communes, et compte 6 exploitants agricoles avec une centaine d'hectares. D'abord centrées sur la production de maïs, ces exploitations se sont ensuite tournées vers la production de légumes et de semences, avec des agriculteurs engagés dans la filière Bio.

Dans les années 80, la collectivité a fait des baux qui ont permis à 5 agriculteurs de s'installer. C'est la politique du Département par rapport à l'agriculture qui a aussi façonné le paysage agricole landais avec le soutien aux CUMA (soutien à l'investissement) et la promotion de filières d'excellence (volailles, asperges, grains).

La région évolue. Elle est très attractive, et de nouveaux modes de consommation se développent. On voit de nouvelles installations de paysans en production maraîchère, pour la vente directe essentiellement.

Cela permet de rejoindre les attentes sociétales actuelles.



La nouvelle municipalité s'est lancée dans un agenda 21 avec un axe fort sur l'alimentation et les cantines scolaires (cuisine centrale alimentée en produits Bio et en circuits courts). La mise en place d'espaces-test, notamment à Mimizan, est une très bonne chose. C'est pourquoi nous avons mis des terres à disposition pour le développement du test d'activités. C'est un outil important du développement rural et local : la municipalité est attentive à son bon fonctionnement, et reste attentive à trouver du terrain aux personnes qui se testent et à la pérennisation de leur activité. Nous allons essayer d'avoir un regard attentif sur la veille foncière sur le territoire de la commune et sa périphérie.

La commune de Mimizan est partie prenante d'un Projet Alimentaire Territorial, avec notamment la mise en place d'une légumerie coopérative qui permettrait d'alimenter la restauration scolaire. Mimizan travaille aussi sur la plateforme Agrilocal (circuits courts) depuis plusieurs années : nous sommes engagés sur le mieux manger, local et Bio. Et nous sommes en train de créer des marchés de plein vent avec les autres communes de la communauté de communes.

Très bonnes Rencontres Nationales.

Kattalin Sainte-Marie, animatrice de l'espace-test agricole TREBATU

Les espaces-test agricoles de Nouvelle-Aquitaine sont plusieurs structures sur le territoire à essayer de proposer un maillon manquant dans le parcours à l'installation pour sécuriser le parcours des Non Issus du Milieu Agricole.

Il y a 8 espaces-test agricoles sur la région qui ont un même objectif malgré des fonctions et des supports variés. Certaines structures portent la fonction couveuse, les autres l'externalisent, mais les espaces-test proposent les mêmes conditions pour que les personnes puissent tester leur projet.



La coordination n'est pas toujours évidente entre les espaces-test de la région au vu de la superficie du territoire. Pour cela, nous nous réunissons au sein d'un collectif informel, la coordination des espaces-test de Nouvelle-Aquitaine, pour faire ensemble, se coordonner pour être en lien avec des partenaires pertinents.

Petit retour en arrière en Nouvelle-Aquitaine : 173 personnes se sont testées depuis la création des premiers espaces-test, avec une augmentation de la capacité d'accueil des porteurs de projet. Les chiffres régionaux ne sont pas déconnectés du national : à la sortie du test, certains se redistribuent vers du salariat agricole ou poursuivent leur projet. Mais les espaces-test insistent sur cette dimension que le test permet d'aller vers des emplois durables (salariat), même s'il ne s'agit pas d'une installation à titre principal.

La SAS Graines a démarré en 2009. Ce que l'on constate avec ce recul, c'est que les porteurs de projet passés par l'espace-test ont des activités plus pérennes que ceux qui n'y sont pas passés. En agricole, 20% se maintiennent au-delà de 5 ans, et tous ceux qui sont passés par l'espace-test SAS Graines se sont maintenus.

La coordination va vers de nouveaux modes de financement : elle a plus de liens avec le Conseil Régional car les difficultés se font de plus en plus nombreuses pour le financement des structures qui reposent aussi pour beaucoup sur l'implication de bénévoles. Une structure associative, CAPITAIN, fait le lien avec la Région et les autres structures agricoles, notamment pour l'AITA.

La coordination travaille sur :

- le quotidien opérationnel (gestion des lieux etc.),
- la mise en place de test en élevage (dimensions sanitaires, etc.),
- la pérennité des structures (dimension financière avec tous les bénévoles qui s'impliquent, et renouvellement des salariés),
- la capacité de mise à disposition de moyens (avec une problématique de la réactivité des structures),
- la recherche de solutions (couveuse régionale sur la dimension administrative ; qui peut porter les investissements ; comment la Région pérennise les dispositifs de test d'activités).

Je vous souhaite de belles rencontres.

Plénière. Quelle place pour l'espace-test agricole dans une politique agricole et alimentaire de territoire ?

animée par *Pierre-Henri Roussel*, animateur du Gemoir et coprésident du RENETA

Bernard Thalamy, vice-président de l'Agglomération de Limoges en charge de l'agriculture

L'agglomération de Limoges compte 210 000 habitants, 20 communes, et un centre très urbanisé.

L'espace-test a été initié suite à l'identification de difficultés sur les installations en maraîchage : la communauté urbaine s'est emparée de la question pour porter le projet d'espace-test agricole.

Mais la collectivité doit réfléchir à diverses questions : la question de l'eau, de son traitement et utilisation, etc.



L'espace-test a démarré en 2019 grâce à un gros appui du RENETA dans sa mise en œuvre. Nous nous sommes appuyés sur le PAT 2019-2021. L'animation est portée par une technicienne, et nous travaillons avec le Département, la Région, l'ADEAR, Agrobio. Nous sommes également aidés par Terre de Liens pour acquérir une grosse ferme sur le territoire de la communauté urbaine.

L'espace-test compte 4 places, avec 1 ha 450 m² de serres mis à disposition.

Les premiers porteurs de projet arrivés sont en train de se mettre à leur compte sur des terrains de la communauté urbaine. Un jury de sélection a été fait pour renouveler les porteurs de projet.

L'agglomération a expérimenté pour : goudronner, amener de l'eau, acheter le matériel, travailler avec BGE, investir (500 000€). Mais il y a eu une bonne volonté politique, avec le soutien financier de la Région et de l'ADEME.

L'espace-test fonctionne bien. Il permet à des personnes qui ont la volonté d'expérimenter leur projet de se lancer. Elles sont mises dans de bonnes conditions, et disposent d'un droit à l'erreur. Il faut laisser aux porteurs de projet le droit de faire des erreurs.

Le PAT vise une dimension économique par l'installation de maraîchers, une dimension environnementale, une dimension sociale avec la restauration collective, des jardins partagés, des circuits courts...

« Il faut laisser aux porteurs de projet le droit de faire des erreurs » (Bernard Thalamy)

Nous travaillons aussi actuellement sur la mise en place d'une SCIC Ceinture Verte. Nous sommes à la recherche de financements, nous avons trouvé des agriculteurs, et nous voulons installer

une dizaine de maraîchers, avec un modèle différent.

Et nous avons commencé à travailler avec deux collectivités proches pour faire en sorte que les installations bénéficient aux consommateurs de zones limitrophes.

Dominique Degos, *vice-présidente du Département des Landes en charge de l'agriculture*



Le département des Landes a une superficie agricole de 214 000 ha, ce qui représente 23% du département. La majeure partie a été coupée par la forêt. L'enjeu de préservation des terres agricoles est fort. 600 000 ha ont été artificialisés en 10 ans. 15 000 ha sont en Bio (7% de la SAU).

Le marché foncier échappe de plus en plus aux agriculteurs.

Le département souhaite répondre à la demande de la restauration collective en produits Bio et locaux, et souhaite aussi recenser les projets d'installation agricole (foncier).

Le Conseil Départemental a contractualisé avec la Région pour continuer à accompagner les agriculteurs :

- aides à l'investissement ;
- aide au réseau CUMA (matériel performant et diminution des coûts) ;
- aide à l'installation pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de la DJA (6 500 € versés en 2 fois).

Il réalise également des actions auprès des citoyens :

- lutte contre le gaspillage alimentaire, avec l'opération Eco Tribu dans les collèges : il s'agit de sensibiliser les collégiens à travers des bonnes pratiques (consommation énergétique, de papier, sur la production et la consommation d'agroproduits, menu 100 % local avec mesure du grammage du reste assiette) ;
- plateforme Agrilocal ;
- aide aux ateliers et chantiers d'insertion en production maraîchère.

L'espace-test agricole permanent ETAL 40 est en fonctionnement depuis 2010. Il a été mis en place dans le cadre du PAT.

Ce PAT mobilise 5 directions du Département via le projet « les Landes au menu » : il se veut une boîte à outils pour le territoire. Le département coordonne sa mise en œuvre. Il est en faveur de la restauration collective, de l'agriculture, de l'environnement, de la solidarité et de la communication.

*« Les espaces-test du département cherchent à développer l'alimentation locale »
(Dominique Degos)*

Les espaces-test s'inscrivent dans la thématique d'alimentation locale surtout sur la filière légumes : favoriser l'installation de maraîchers et créer des partenariats avec les collectivités pour permettre la recherche de foncier dans le but de répondre aux besoins alimentaires du territoire.

Le Conseil Départemental est en lien avec toutes les structures du territoire :

- fonction Pépinière : en partenariat avec collectivités locales ou privés ;
- fonction Animation/coordination : Conseil Départemental ;
- fonction Accompagnement : CIVAM, CUMA, Chambre d'agriculture, MFR ;
- fonction Couveuse : Envolea.

C'est une parcelle de 3 ha divisée en 2, avec du plein champ et 600 m² de serres, un tunnel, un bâtiment de stockage et de lavage, et du matériel mis à disposition par la CUMA.

Actuellement, il y a 2 lieux test.

Celui de Magescq a été le premier site équipé avec 2 personnes en test. L'une d'entre elles est installée depuis le 1^{er} janvier 2021 sur une commune voisine.

Deux autres porteurs de projet ont pu s'installer sur une commune voisine : ils ont pu tester plusieurs cultures et tous les outils dont ils pourraient avoir besoin pour une installation pérenne.

Le Conseil Départemental souhaite essaimer les espaces-test sur le département, en travaillant avec les communes pour répondre aux problématiques locales.

Echanges avec la salle



Didier Bertholy, Tulle Agglo : nous travaillons sur la création d'un lieu test, et pour l'instant, le site est bloqué par la SAFER. Les dispositifs se développent rapidement, les politiques locales intègrent de plus en plus ces dispositifs dans leurs réponses aux enjeux relatifs à l'installation : il faut faire en sorte que les investissements puissent être employés à bon escient. Comment peut-on voir le devenir de ces espaces-test en tant que collectivités ? Quelle « rentabilité » des espaces-test au sein d'une politique publique ?

Bernard Thalamy : il y a déjà un volume de candidats présélectionnés qui frappe à la porte de l'espace-test. En plus, il y a un fort besoin des concitoyens de travailler sur du local : l'espace-test répond aux problématiques actuelles sur le maraîchage.

Dominique Degos : en partenariat avec les collectivités locales : Magescq a investi et a travaillé pour réserver du foncier pour les porteurs de projet de l'espace-test. Il y a des investissements, mais le matériel acheté par le Conseil Départemental est mis à disposition par la CUMA, donc les investissements sont mutualisés : aides du programme LEADER et des collectivités qui sont partenaires ; c'est ce qui est important.

Le Conseil Départemental incite fortement les collèges à se fournir sur les plateformes Agrilocal : il faut travailler avec les différents acteurs pour favoriser les circuits courts et l'approvisionnement de proximité.

« L'espace-test répond aux problématiques actuelles sur le maraîchage » (Bernard Thalamy)

Trebatu : qu'est-ce qui est réalisé par rapport à l'agriculture paysanne ?

Dominique Degos : les aides sont plafonnées en fonction de la surface d'installation. Les porteurs de projet réfléchissent aussi à des régies maraîchères. L'objectif du Conseil Départemental des Landes est avant tout d'installer des maraîchers : il réserve donc du foncier. Le Conseil Départemental en est au début de cette expérimentation et souhaite l'adapter au fur et à mesure en fonction des besoins des différents territoires.

Bernard Thalamy : la terre est un enjeu majeur donc nous travaillons avec toutes les communes.

Céline Sanz (CIAP Centre Val de Loire) : quels sont les critères d'entrée en test et le positionnement par rapport au parcours classique ?

Dominique Degos : il faut le BPREA et une formation agricole qui peut être complétée pendant le passage à l'ETAL 40, ainsi qu'une mise de fond au départ pour le petit outillage qui reste à la charge des porteurs de projet. Il y a un jury d'entretien avec tous les partenaires, car parfois il y a des « personnes qui ont un beau jardin » mais qui ne peuvent pas devenir agricultrices. Donc les candidatures sont étudiées avec soin.

Bernard Thalamy : on ne mise pas tout sur la formation initiale, mais on essaie de permettre aux porteurs de projet de mesurer leur projet individuel. Nous essayons de ne pas mettre de grilles qui pourraient freiner les porteurs de projet.

Alexis Billien, animateur de Pays'en Graine

Il y a un potentiel collectif d'inscrire un site dans la durée quand on met en place un site permanent, car le site s'inscrit dans une politique territoriale (PAT). Entre la collectivité et l'espace-test, chaque structure doit répondre à ses propres pas de temps : quand il faut changer du matériel ou trouver des porteurs de projet. Il faut que chaque structure ait conscience de la manière de fonctionner de chacun.



La collectivité assure le démarrage avec l'investissement pour l'espace-test, mais l'accompagnent et aussi le fonctionnement : à Pays'en Graine, nous insistons sur le fait que l'espace-test est un lieu de formation, ce que la collectivité ne comprend pas toujours. Parfois la collectivité finance aussi l'animation.

Ce sont les collectivités, sur les lieux test permanents, qui rendent le test possible économiquement avec la présence d'installations, du foncier sécurisé, etc. C'est la collectivité qui fait ce choix au départ. Et c'est une bonne chose, car les investissements (durée d'une dizaine d'années) ne peuvent pas être assumés par les porteurs de projet qui ne sont là que 3 ans.

« Chaque structure doit avoir conscience de la manière de fonctionner de chacun »
(Alexis Billien)

Il faut faire attention au temps de travail que cela peut représenter lors de la mise en place, mais il y a aussi le fait de gérer des lieux collectifs, la médiation, etc. ce qui rejoint la question du financement du temps de travail.

En plus, il y a une alternance d'objectifs politiques entre les différentes structures qui sont autour de l'espace-test. Les sites évoluent mais la manière de les gérer aussi, les objectifs changent. Par exemple, à Périgueux qui est un site collectif, il y a un GAEC avec un fermier permanent Terre de Liens. La collectivité est là-dessus pour entretenir le site mais ne va pas sur le développement. Cependant, depuis quelques temps, la collectivité souhaite multiplier le site par 3 ; il faut donc être attentif à bien communiquer et s'entendre sur les objectifs.

Comment travailler avec une collectivité ?

Dès le début il faut s'appuyer sur les réseaux existants et sur les bénévoles agriculteurs : c'est primordial. Les agriculteurs ont le bon sens paysan et l'expérience, une réelle expertise sur la gestion d'un lieu de production agricole (eau, matériel, etc.).

C'est important d'avoir un responsable de site : un agriculteur qui ait plus d'expérience que les autres sur le site pour gérer certaines choses.

Marie-Loup Nivet, animatrice de Champs du Partage

Nous travaillons avec la Communauté d'agglomération de Royan : Champs du Partage a accompagné le développement du test sur le territoire de l'agglomération.

Nous travaillons aussi avec la commune de Dolus, sur l'île d'Oléron, avec un espace-test permanent en maraîchage. Suite à un changement de municipalité, le projet est passé par une communauté de communes. Le projet a été repris dans un bon



sens car la communauté de communes a plus de moyen qu'une commune, et c'est plus pertinent à cette échelle pour l'installation.

Le principal avantage à travailler avec les collectivités : la capacité financière et l'acquisition / mobilisation du foncier. Sur les lieux test permanents, c'est une sécurité pour les porteurs de projet. Cela rend le test économiquement possible. En plus, c'est une sécurité pour l'espace-test agricole en tant que structure. Avec la convention pour l'accompagnement de lieux test permanents, le fonctionnement est assuré.

« L'animation d'un lieu test permanent est un temps de travail important qu'il faut financer »
(Marie-Loup Nivet)

Quelques points d'attention / limites : animer un espace-test permanent est un temps de travail important, avec la mise en place qui peut être très longue. C'est aussi un temps de travail important d'animation qui doit être financé.

nancé. Il faut considérer qu'il y a un travail d'animation à financer : si c'est fait par des bénévoles, l'animation est précaire et peut devenir une vraie limite.

Pour mettre en place un lieu test permanent en lien avec une collectivité, il est essentiel de faire le tour des structures présentes sur le territoire pour voir les objectifs de chacun et ce que chacun serait prêt à apporter autour du projet. Les projets d'espaces-test permanents sont des projets très longs donc chacun doit bien avoir en tête ses propres pas de temps. Il faut aussi bien définir le rôle dans les partenariats, clarifier les objectifs de chacun et la prise en compte du calendrier.

Romain Vugier, accompagnateur à Îlots Paysans, coanimateur du Groupe de Travail « Collectivités et espaces-test agricoles » du RENETA

Le Groupe de Travail « Collectivités et Espaces-test agricoles » a pour objectif de voir comment travailler avec une collectivité, de comprendre comment chacun travaille, comment expliciter ses intentions. En effet, même si dans l'ensemble les choses se passent bien, il faut aller plus loin dans cette compréhension mutuelle.



Le groupe de travail a réalisé une brochure en ce sens : pour aller plus loin dans la compréhension du dispositif, mais aussi des collectivités, afin de mieux coopérer.

Cette brochure permet d'ouvrir l'interconnaissance entre les espaces-test agricoles et les collectivités, de définir un langage commun, et doit permettre à chacun de se positionner dans la relation.

« Entre espaces-test et collectivités, il est essentiel de faire converger des intentions qui peuvent parfois être divergentes » (Romain Vugier)

Elle donne également des pistes pour permettre à la collectivité de clarifier ses propres intentions : créer un espace-test agricole, contribuer à une dynamique déjà implantée localement, etc.

Il est essentiel de faire converger des intentions qui peuvent parfois être divergentes.

Echanges avec la salle



Joseph Leblanc, Terracoopa : que penser de la durabilité des dispositifs avec les renouvellements électoraux ?

Dominique Degos : sur l'agriculture, les décisions ont toujours été prises à l'unanimité.

Pierre-Henri Roussel, Le Gerموir : quelles positions adopter stratégiquement au moment des fins de mandats, s'il y a changements d'élus, etc. ?

Bernard Thalamy : au niveau de la communauté urbaine, il n'y a pas de 3^e tour des municipales à avoir : le sujet de l'agriculture/alimentation/PAT est toujours voté à l'unanimité à chaque fois. Bien sûr, il peut y avoir une perte de dynamique, de temps au fur et à mesure, mais en général les parties prenantes s'accordent.

Patrick Baron, CIAP Pays de la Loire : toutes les structures alternatives sont des structures innovantes sur l'accompagnement à l'installation et au renouvellement : comment accompagner ces structures pour aider vers cet accompagnement ?

Romain Vugier : il y a une réelle difficulté à trouver des moyens financiers pour trouver des moyens concrets d'évaluation de la mise en place des objectifs des différents projets. Mais c'est quelque chose vers quoi il faut aller.

Question de la salle : est-ce qu'il y a un trou dans la raquette au moment de l'entrée en test pour le financement des porteurs de projet ?

Alexis Billien : cela dépend des territoires. Dans certains, il n'y a rien. Et il y a cette question des statuts quand les personnes sont en test, les aides auxquelles elles peuvent prétendre, etc.

Sylvain Pechoux, Les Champs des Possibles : est-ce que les collectivités peuvent garantir une compatibilité entre la production maraîchère à petite échelle et les légumes qui approvisionnent la restauration collective ?

Bernard Thalamy : nous imposons 20% d'approvisionnement de la restauration collective car les maraîchers doivent avoir d'autres types de débouchés que le gros/semi-gros car ils peuvent être mieux rémunérés avec des paniers par exemple. Et il faut souligner l'importance des chargés de mission dans la gestion des lieux test et de toute la « logistique ».

Patrick Baron, CIAP Pays de la Loire : sur notre espace-test, il y a concurrence entre les stagiaires du Stage Paysan Créatif, et ceux qui rentrent en espace-test, car ils n'ont souvent pas de rémunération et préfèrent travailler chez des maraîchers.

Claire Quintin, A Petits PAS : travailler avec des collectivités donne une autre dimension de travail, une autre prestance, une légitimité. Cela permet de faire reconnaître les espaces-test sur autre chose que du test, sur l'alimentaire, les PAT. Cela ouvre des partenariats qui permettent de travailler sur d'autres thématiques.



Guillaume Michel, Communauté de Communes Deux Sèvres : on se pose la question du partenariat pour trouver d'autres sources de financement que du financement public.

Martin Heuze Terreau Paysan : c'est aussi important d'accompagner sur 3-4 ans les porteurs de projet à la sortie de test. Il faut faire du suivi post-installation car les sorties de lieux test permanents sont compliquées (on doit redémarrer à zéro sur un nouveau lieu). La collectivité a un rôle à jouer dans la recherche de foncier, le logement, etc.

Christian Leduc, Champs du Partage : on a la chance de travailler avec des collectivités qui nous ont donné les moyens. La structure est jeune (2014) et le travail a été initié dès le début avec les collectivités. Et heureusement car plus personne n'est dans la boucle : ni la Région, ni les départements qui n'ont plus la compétence. Les collectivités ont un rôle majeur dans le fonctionnement des dispositifs car actuellement nos structures sont orphelines, confrontées à de grosses problématiques, notamment de financement. Aujourd'hui, nos structures fonctionnent beaucoup sur du temps bénévole, les salariés sont dans des postures difficiles. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire aujourd'hui de faire un bilan des fonds régionaux sur le fonctionnement agricole ?

Romain Vugier : on peut faire le constat que le test est structurellement déficitaire, donc qu'il nécessite des injections financières extérieures. Les espaces-test agricoles se questionnent constamment sur les potentielles sources de financement possibles. Sur les financements privés, les réflexions se posent depuis un moment, en lien avec le RENETA, sur des fondations, du mécénat, et sur comment les testeurs peuvent contribuer à leur test même si ce n'est pas évident pour eux d'avoir des ressources pour vivre pendant cette période de test. C'est peu envisageable (et ce n'est pas souhaitable) que les financements privés remplacent entièrement les fonds publics car il y a une notion d'intérêt général, mais avec la disparition des fonds Vivéa, les structures sont déstabilisées depuis un moment et elles doivent le prendre en compte.



Civam Béarn : nous avons choisi de poursuivre l'accompagnement à la sortie de test, donc il est important de considérer cet aspect-là. Comment accompagner les porteurs de projet même après la sortie de l'espace-test.

Atelier 1. L'espace-test agricole, un outil au service des politiques agricoles des collectivités ?

Quelles questions émergent des pratiques d'accompagnement à l'installation ? En quoi reflètent-elles la diversité des structures ? Et surtout, quels sont les écueils dans la coordination entre structures ? Quelles sont les conditions facilitantes à cette coordination ?

Animateurs-Rapporteurs : Stéphanie Ferchaud (Biopousses), Alexis Billien (Pays'en Graines), Quentin Sengers (Le 100^{ème} Singe)

Témoignages : Ivan Alquier (ETAL 40), Didier Bertholy (Tulle Agglo)

Synthèse des échanges :

Témoignage d'Ivan Alquier, ETAL 40 :

Ancien agriculteur, éleveur ovin sous couvert forestier et producteur légumier, sur 75 ha de SAU dans le secteur prisé de Mimizan, en zone de sable irriguée, avec une bonne précocité (dont 50 ha appartenant à la commune). Il a réalisé la conversion Bio en 2012.

Il a arrêté son activité en 2018. Sous la pression des grosses exploitations du coin, son exploitation aurait pu partir à l'agrandissement mais il a refusé le « jeu des enchères » et fait le choix personnel et politique de la céder à un de ses salariés, en statut hors cadre familial. 3 ha ont été conservés pour mettre en place un espace-test agricole, sous l'impulsion d'une association locale et avec le soutien du Département.

Il y a une réelle volonté du CD40 de transition écologique du territoire de la part du CD40 :

- à travers un investissement financier à l'investissement et au fonctionnement ;
- par la mise en réseau des acteurs (ce qui est relativement simple pour eux car ils ont déjà des conventions avec chaque acteur). Le succès du projet est lié à la bonne fédération des acteurs. Il faut maintenant arriver à mobiliser d'autres porteurs de projets. La commune de Mimizan est pour l'instant peu impliquée, mais elle va aider sur de la recherche pro-chaine de foncier.

« Le succès de l'espace-test est lié à la bonne fédération des acteurs » (Ivan Alquier)

Quelques questions se posent encore :

- Quelles peuvent être les motivations politiques profondes à la mise en place de ces dispositifs ?
- Quels sont les arguments à mettre en avant pour convaincre de l'importance d'un espace-test ?

Il y a une évolution des habitudes de consommation que les élus perçoivent. Ils souhaitent rapprocher la production alimentaire locale, la qualité, les circuits courts. Le modèle agricole majoritaire ne répond pas à ces attentes, donc si les politiques ne l'impulsent pas, cela ne va pas se faire tout seul.

Il est important de fédérer les acteurs locaux autour de ce type de projet. Certaines situations sont aberrantes (dans les Landes, certains collèges commandent leurs produits en PACA). Le Département a du foncier mais pas la capacité de fournir des produits de qualité pour son propre territoire !

Les plateformes de logistiques n'ont que 3 jours de stocks pour nourrir tout le pays.

Une des principales problématiques est le foncier : le périurbain n'est plus consacré à l'agriculture. Ce qui peut rendre compliqué l'installation des entrepreneurs à l'essai en sortie de test :

- équilibre entre espaces-test permanents et temporaires : il faut accompagner la sortie sur l'hébergement et le foncier ;
- importance des réserves foncières et du portage d'investissements par les EPCI ;
- trouver des moyens pour mettre tous les acteurs autour de la table (notamment la SAFER et la Chambre d'Agriculture) : les collectivités peuvent jouer ce rôle fédérateur (et les départements en font partie).

Frein à l'implication d'une collectivité	Levier potentiel
Disponibilité du foncier	Dépôt de foncier par des agriculteurs partant en retraite
Accompagnement des porteurs de projet	Mobilisation collective Apport d'outils
Moyens financiers de l'EPCI (notamment les petites communes)	Les communautés de communes / le Département / la Région ont plus de moyens
Compétence légale des EPCI (les agglos n'ont pas la compétence agricole)	Les Départements ont la compétence agricole

Témoignage de Didier Bertholy, Tulle Agglo :

C'est un phénomène nouveau que les EPCI s'impliquent sur la thématique agricole. Jusqu'à présent, seuls l'État et l'Europe étaient positionnés sur la thématique agricole. Il y a 10-15 ans, les élus ne voyaient pas pourquoi il fallait s'impliquer sur le sujet, et les élus locaux sont de moins en moins issus du milieu agricole. Le questionnement sur la démographie agricole et la moyenne d'âge est récent, et la disparition progressive de l'agriculture n'est pas « visuelle » : il y a toujours des vaches dans les champs...

Tulle agglo a consulté tous les partenaires du territoire (Chambre d'Agriculture, banques, Etat, CFPPA, associations d'insertion, ARDEAR...), et a réalisé un état des lieux/diagnostic approfondi d'une représentation commune des problèmes de démographie, de spécialisation des activités, de la difficulté de l'équilibre financier... Des visites ont été faites dans les départements voisins.

Il faut travailler en direct avec les élus des communes pour se rendre compte de la situation locale : faire un groupe de travail. Eux se sont réunis 1 fois par mois pendant 1 an (en 2012/2013). Ils ont eu l'opportunité d'un lieu de 11 ha, en portage SAFER, sur lequel l'agglomération s'était engagée à acheter (l'agglo va finalement s'effacer au profit d'une structure autonome).

Aujourd'hui, il y a un atelier de transformation de 700 m² (salaison, légumes...).

A travers ce projet, Tulle Agglo espère avoir réussi à montrer que d'autres choses sont possibles.

Echanges avec la salle :

Les Espaces test agricoles sont une solution mais il y a des freins :

- Aspects financiers : un projet de ce type peut faire peur financièrement. Certes il y a des subventions de l'État et de l'Europe, mais ça ne suffit pas.
- Légitimité : il faut la gagner en interne et en externe, et pour ça il faut du temps !
- Disponibilité du foncier.

Il faut donc se doter d'outils (notamment sur la veille foncière).

Est-il souhaitable d'avoir un espace-test agricole dans chaque EPCI ? Oui, mais pour cela il faut :

- du foncier ;
- une réelle implication/motivation et une stratégie, car c'est un projet sur un temps long ;
- porter une attention à fédérer tous les acteurs.

Mais les espaces-test ne sont pas la seule solution pour le maintien de l'agriculture. Les EPCI doivent être vigilants à ne pas « jeter l'argent par les fenêtres » en faisant des choses irréversibles (investissements par exemple).

Contraintes des EPCI : les SCOT et PLUI. Ce qui les amène à faire des vrais choix si elles veulent conserver l'agriculture sur le territoire.

Ce qu'il faut retenir :

- La question de l'**accès au FONCIER** est primordiale : pour mettre en place un espace-test agricole ET pour installer les porteurs de projets ensuite. C'est le terrain qui doit attendre le porteur de projet et non l'inverse ! Il y a une importance de réserves foncières par les EPCI.
- Le succès d'un projet est lié à la **bonne fédération et mise en réseau de tous les acteurs locaux** du territoire.
- Les collectivités doivent prendre un **vrai engagement** dans l'orientation donnée à l'évolution agricole de leur territoire, car elles ont des choix importants à faire : réserve foncière, engagement financier, légitimité à accompagner ce type de projets (les Départements semblent pouvoir plus facilement accompagner ce type de projets).
- La **prise de conscience est récente** sur l'importance des EPCI de s'impliquer dans la gestion agricole de leur territoire.

Atelier 2. Le financement des espaces-test agricoles, un enjeu clé auquel les collectivités peuvent contribuer

Comment financer l'investissement sur un espace-test agricole ? Comment financer le fonctionnement ? Quelles aides financières directes ou en nature peuvent apporter chaque type de collectivité (Région, Département, commune...) ?

Animateurs-Rapporteurs : Marie-Loup Nivet (Champs du Partage), Emilien Veysseyre (Star'Ter)

Synthèse des échanges :

La structuration d'un espace-test implique le financement d'une multitude de missions : du temps de l'accompagnement, du temps de coordination, de l'animation... surtout quand on a un fonctionnement associatif. L'enjeu de trouver des fonds publics est important et il faut distinguer investissement et fonctionnement.

Il faut coordonner tous les financements, ce qui peut représenter une difficulté pour les espaces-test agricoles. Il y a un équilibre à trouver avec les contributions des testeurs, surtout quand il y en a un nombre important (ne pas faire reposer le modèle économique de l'espace-test uniquement sur cette source).

Souvent, les collectivités ont le souhait de mettre en place un espace-test agricole mais ne financent pas l'animation ni le fonctionnement. L'implication des collectivités repose sur des partenariats solides à maintenir dans le temps.

Différentes sources de financements peuvent être mobilisées pour les collectivités : FSE, AITA, investissements, « forfaits Région » par CAPE, abondement au capital de la Région Nouvelle-Aquitaine (Co-Actions), PEI (financement du stage paysan créatif de la CIAP) ... Les PAT peuvent représenter une porte d'entrée, mais sur de petits montants. Certains espaces-test ont des aides du Département.

Les Régions sont là pour simplifier les choses, mais il y a des contraintes liées à la formation. Mais de manière générale il y a peu de concertations prévues sur la mise en place de nouveaux dispositifs. Même si avec la nouvelle PAC des concertations sont prévues sur la mise en place de la nouvelle DJA (modulations régionales).

Les financements se font par projets, ce qui pose question pour leur renouvellement et surtout leur pérennité. Il faut requestionner cette logique de fonctionnement par projet. Dans tous les cas, on a peu de prises sur ce fonctionnement et il faut un dialogue entre les acteurs de terrain et l'Etat pour la mise en place de nouveaux dispositifs.

Certaines collectivités se sont investies de manière historique dans le financement des espaces-test agricoles (dès le démarrage), notamment sur le bâti. Le financement sur l'humain est difficile à mobiliser.

Les espaces-test peuvent vendre de l'expertise aux collectivités pour lever des financements.

L'implication des différents acteurs via les CRIT est une porte d'entrée pour se mobiliser sur la question des financements publics.

Propositions pour la suite :

- Utiliser les **plateformes de capitalisation** comme le wiki du RENETA pour échanger des ressources.
- Organiser des **voyages d'études** des élus sur d'autres espaces-test pour qu'ils en saisissent le fonctionnement.
- Avoir un **historique de financement** des autres espaces-test pour voir comment chacun s'est débrouillé pour se faire financer.
- Créer un **Groupe de Travail « Modèle économique et ingénierie financière »**.

Atelier 3. Le rôle des collectivités dans la mobilisation foncière

Pourquoi mobiliser du foncier quand il existe un dispositif de test d'activité ? Quels outils peuvent être utilisés par les collectivités pour maîtriser du foncier agricole et mener à bien des installations ? Quels outils complémentaires urbanistiques peuvent être mis en place par les collectivités pour faciliter la mobilisation de foncier et sa préservation ?

Animateur-Rapporteur : Nils Maurice (RENETA)

Témoignage : Romain Vugier (Îlots Paysans)

Synthèse des échanges :

Pour les espaces-test agricoles, la problématique du foncier se pose à plusieurs niveaux :

- pour réunir les conditions du test : cela est notamment le cas pour les activités nécessitant beaucoup de foncier comme l'élevage ou les grandes cultures ;
- à la sortie de test dans le cas des lieux-test permanents : quelles sont les opportunités locales si on ne veut pas que les personnes en test s'installent ailleurs ? Comment concilier la transition entre la phase de test et l'installation dans un autre lieu ?

Témoignage de Romain Vugier sur deux exemples de collectivités qui investissent la problématique de l'accès au foncier

- ***Mond'Auverne Communauté***

Objectif pour la collectivité : redévelopper la filière arboricole (arrachée, en friche...).

Phase 1 : création d'un lieu-test permanent en arboriculture. Mise à disposition du bâtiment et de la chambre froide par la communauté de communes, puis gestion du lieu et acquisition du matériel par Îlots Paysans. Sur 5 personnes accueillies depuis 2016, 2 sont installées sur le territoire et 3 en dehors.

Phase 2 : identification de foncier pour l'installation à l'issue du test.

- ***Vichy Communauté***

Objectif pour la collectivité : redéployer une agriculture de proximité.

Phase 1 : mener un recensement exhaustif des parcelles mobilisables pour une activité agricole auprès des propriétaires et des agriculteurs. Ce travail a été réalisé par la SAFER dans un premier temps, puis une chargée de mission a pris le relai au sein de la collectivité. Son rôle était d'affiner ce diagnostic et d'aller à la rencontre des propriétaires pour envisager un usage de leur terrain.

Phase 2 : la collectivité s'appuie sur le dispositif de test pour permettre la création d'activité agricole. Mis en place sous forme temporaire, le test est un moyen sécurisant pour le propriétaire de mettre à disposition ses terrains avec la possibilité de reprendre si le test n'est pas concluante. L'espace-test agricole joue un rôle de médiateur.

Autres initiatives citées

- ***« Les vignes relais » dans le Roannais***

Objectif : reconquérir les friches agricoles par l'installation de nouveaux viticulteurs.

Roannais Agglomération a acquis des terrains de vignes productives et les met à disposition temporaire de personnes en phase d'installation. Celles-ci peuvent produire leurs premières cuvées le temps que leur vigne devienne productive.

- *La Ceinture verte*

Première expérience en coopération avec la collectivité Pau Pyrénées.

La Ceinture Verte mobilise un capital pour acquérir ou louer en longue durée puis équiper des lieux pour des installations en maraîchage diversifié.

Les porteurs de projet peuvent s'y installer via un contrat longue durée (18 ans) estimé sur la durée d'amortissement des investissements réalisés. L'accès à la propriété est envisageable à l'issue de cette période mais ce n'est pas encore défini à ce stade.

Ils travaillent conjointement avec la collectivité pour mobiliser du foncier mais rencontrent les mêmes difficultés que les porteurs de projet. Une cartographie des parcelles favorables au maraîchage a été réalisée. Il faut ensuite aller rencontrer les propriétaires. Beaucoup sont réticents pour vendre ou même louer sur du long terme.

- *Terre Adonis en PACA*

SCIC créée à l'initiative de la SAFER PACA associée à la Coopération Agricole et à la Région PACA. Elle vise à rassembler des capitaux pour acquérir du foncier et le mettre à disposition de personnes en phase d'installation, avec rétrocession à terme. Pour chaque projet, la SCIC mobilise des fonds auprès des acteurs locaux via des entreprises, des collectivités...

Ce qu'il faut retenir :

La diversité de participants à l'atelier reflète celle des acteurs impliqués dans un espace-test agricole. L'accès au foncier est une problématique commune, que nous soyons porteurs de projet, organisations de développement agricole ou collectivités.

Pour autant, chacun peut agir et détient une partie de la solution. C'est l'action coordonnée qui permet de débloquer des situations.

Pour les collectivités, la volonté politique n'est pas suffisante. Il n'y a pas d'outil miracle. Les diagnostics et recensements sont nécessaires et sont une étape clef, mais cela doit être ensuite poursuivi par une animation territoriale. C'est un travail de dentelle où il faut établir un lien de proximité avec les propriétaires. A ce titre, les élus communaux s'avèrent de précieux alliés pour repérer des opportunités ou faciliter la mise en relation.

Le recensement du foncier est utile s'il devient un outil d'animation et implique tous les acteurs concernés.

Actions des collectivités selon les échelons :

- Au niveau régional (Nouvelle Aquitaine) : convention avec la SAFER pour faciliter la préemption et le stockage du foncier.
- Au niveau départemental (CD des Landes) : un recensement a été mené pour repérer les friches agricoles.
- Au niveau intercommunal (Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet) : convention avec la SAFER pour opérer une veille foncière et faciliter la transition entre le lieu-test permanent de l'Essor Maraîcher et le lieu d'installation définitif.

Pour les espaces-test agricoles, il est attendu des collectivités qu'elles puissent agir en :

- portant des investissements sur les lieux-test ;
- repérant et stockant du foncier pour accueillir du test ou offrir une perspective de sortie de test ;
- garantissant la vocation agricole des terres via les documents d'urbanisme.

Atelier 4. Le test d'activité agricole, une étape dans le parcours d'installation

Comment fonctionner, se coordonner avec les autres structures de l'installation ? Quelles missions relèvent de l'espace-test agricole ? Comment accompagner les porteurs de projet vers l'installation ? Quels sont les prérequis à un passage en espace-test agricole ?

Animateur-Rapporteur : Jean-Baptiste Cavalier (RENETA)

Témoignages : Laure Astegno (PAIT 64), Ylan (maraîcher passé par la SAS Graines à Marmande)

Synthèse des échanges :

Témoignage de Laure Astegno, PAIT 64 :

On constate une évolution des profils des candidats à l'installation.

Il y a une augmentation du nombre de demandes (60% environ) qui correspond à une tendance observée dans d'autres PAI : au PAIT 64, elles sont 2 personnes à accueillir en moyenne 400 candidats/an (300 candidats en juin 2021), dont 130 conduisent à des DJA. D'autres installations hors DJA sont à ajouter, que ce soit par choix des porteurs de projets ou parce qu'ils sont non éligibles à la DJA. Certains accueils n'aboutissent pas rapidement à un projet d'installation car trop en amont, d'autres s'arrêtent à une simple demande d'informations sans suite connue.

La crise Covid de 2020 a exercé une influence importante, qui a conduit à :

- la maturation de projets pour certains porteurs de projet qui l'envisageaient déjà ;
- à des prises de conscience de certains porteurs de projet qui envisagent désormais l'installation agricole comme une possibilité de poursuite de carrière ;
- un ras-le-bol de certaines personnes (travail, lieu de vie, ...) conduisant à des projets de reconversion ou de déménagement en zone plus rurale.

En Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des porteurs de projet doivent passer par le PAIT : lieu d'accueil, d'écoute du candidat à l'installation pour l'orienter dans son projet. Les missions sont en partie encadrées par la loi et les cahiers des charges pour obtenir la mission de PAI :

- Apport d'informations et de repères concernant le parcours d'installation et les acteurs. C'est prévu dans le rôle des PAI, même s'il peut y avoir des tensions et désaccords entre certaines structures ou entre leurs élus et représentants.
- 2 rendez-vous systématiques proposés : une information collective permettant d'assurer un premier niveau rapide avec l'ensemble des personnes, de leur remettre les livrets sur le parcours et les partenaires. Puis un rendez-vous individuel pour reprendre les points spécifiques au projet, clarifier ou rappeler ce qui n'a pas été compris ou retenu du fait de la grande densité d'informations de l'information collective.

A l'issue de ce passage au PAI, les personnes doivent choisir leur structure d'accompagnement, qui peut être la Chambre d'Agriculture, l'ADEAR, un CFPPA, les réseaux Bio... Dans le 64, les conseillers labellisés pour l'élaboration du Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sont 17, issus de 7 structures différentes, qui correspondent aux principales structures d'accompagnement technique ou entrepreneurial.

La communication sur les différents réseaux découle fortement des liens qui existent entre

les structures et le PAI, de l'information qu'elles communiquent aux 2 techniciennes Chambre et de la connaissance des dispositifs proposés. Le PAI ne va pas chercher l'information, il rediffuse ce qui est porté à leur connaissance.

Les personnes qui auraient besoin de rendez-vous supplémentaires avec le PAI peuvent en solliciter, mais le PAI n'a pas vocation à se substituer aux structures accompagnantes concernant l'établissement du PPP, du Plan d'Entreprise (PE)...

Les candidats à l'installation ne sont pas maternés, d'une part par manque de temps et de moyen à consacrer à leur suivi, d'autre part car le PAI a vocation à accompagner des porteurs de projet à l'installation, donc des personnes qui doivent faire preuve d'autonomie dans leur démarche, car ce sont de futurs chefs d'entreprise.

Le PAI fait un suivi pour savoir où les personnes sont allées et où elles en sont de leurs démarches et projets en sollicitant les porteurs de projet par mail. Les informations disponibles sont sur la base des répondants.

3 phases dans le parcours à l'installation :

- Une phase de découverte du métier, du territoire, de la « ruralité ».
- Une phase de formation de base et/ou d'approfondissement.
- Potentiellement une phase de test, de pratique professionnelle (saison, stage, emploi, test d'activité en espace-test).
- Une phase d'installation pour les plus motivés et confirmés dans leur intention.

Il y a depuis quelques années des difficultés importantes avec des porteurs de projets avec un profil plutôt urbain, avec des capacités financières parfois importantes, qui sont dans un contexte de « ras-le-bol » et sautent tout ou partie des phases de découverte et formation pour s'installer directement.

Témoignage de Ylan, paysan installé en maraîchage diversifié :

Sans expérience il est compliqué d'accéder à des postes de chefs de culture car :

- ce sont en général des petites structures, avec souvent peu de postes de salariés ;
- besoin de gens autonomes donc expérimentés.

D'où son passage par l'espace-test de Marmande (SAS Graines) pendant 3 ans :

- Année 1 : plantation et test sur un plan plutôt technique. Il a commercialisé essentiellement via d'autres agriculteurs de la couveuse qui avait déjà leur réseau de distribution. Chiffre d'affaires : 14 000 €.
- Année 2 : développement de son réseau de commercialisation en propre et de la production. Chiffre d'affaires : 30 000 €.
- Année 3 : recherche de foncier, démarche auprès du PAI, projet d'installation et dimension entrepreneuriale (statut, financement...). Il a pris son premier salarié via la couveuse. Chiffre d'affaires : 50 000 €.
- Année 4 : installation sur ses propres terres. Chiffre d'affaire : 70 000 €.
- Année 5 : chiffre d'affaires autour de 100 000 €.

Ce que l'espace-test lui a permis de réaliser :

- tester le métier en conditions réelles, sans les contraintes administratives, financières et juridiques ;
- temps pour apprendre et monter en compétences dans son cœur de métier en production ;
- possibilité de s'arrêter quand on veut ;
- être intégré dans un collectif (autres couvés, réseau de tuteurs, de structures partenaires) permettant de nombreux échanges ;

- expérimentation de certains investissements (matériels, locaux, ...) permettant de se rendre compte de ce qui est utile et ce qui l'est moins (taille et type de serre, chambre froide, matériel de production) ;
- acquisition d'une crédibilité financière auprès des banques pour faire financer son installation avec des vrais chiffres et réalisations ;
- pour Ylan, la participation aux coûts de la couveuse est une bonne chose car elle permet d'intégrer des coûts de structure que l'on a ensuite via le bail ou des investissements à rembourser. De ce point de vue, un forfait lui paraît plus adapté qu'un pourcentage du chiffre d'affaires.

Le passage par le PAI s'est fait tard, uniquement pour les démarches administratives liées au PPP. Et Ylan avoue s'être senti rassuré par rapport aux autres porteurs de projet qui passent au PAI sans connaissances (lui avait des connaissances en matière de coûts, d'investissements...).

Echanges avec la salle :

Il est important de conserver une réciprocité des dispositifs : liens entre structures d'accompagnement et PAI.

Le PAI est la porte d'entrée pour le porteur de projet pour identifier le parcours à l'installation et l'écosystème d'acteurs.

Les CEPPP sont là pour initier au plan administratif et juridique l'installation par la formalisation et l'enregistrement du PPP pour accéder au fonds Vivea, certaines formations, aides...

Le PPP dure en moyenne 18 mois, mais pour des projets bien cadrés ils peuvent être raccourcis à 6 mois (si titulaire de la CPA/niveau IV agricole/bac pro agricole ou BPREA ou BP).

Le BPREA donne des compétences de chef d'entreprise agricole mais pas trop techniques, pratiques.

En Nouvelle Aquitaine, le public BPREA se tourne peu vers les espaces-test. Pourtant, la pratique est nécessaire pour faire un choix sur l'installation.

Un exemple de dispositif en Corrèze : le stage parrainage (s'il n'y a pas de lien de parenté sur 3 générations avec un cédant ou un groupement que l'on souhaite intégrer). Il ne conduit pas à l'installation dans 50 % des cas. Cela s'explique car les publics BPREA sont pour beaucoup sans connaissances rurales ou agricoles et aspirent à une certaine liberté ou immédiateté qui peut être en contradiction avec des temporalités de la formation ou du test, ou des contraintes financières pour assurer des ressources sur le temps long.

La question du statut des pré-installés est complexe si on veut attirer et installer du monde car le temps de montée en compétences est long, de l'ordre de 5 ans, et aucuns droits sociaux ne couvrent toute la période. Au mieux 2 ou 3 ans. Devenir agriculteur, c'est apprendre un métier technique, apprendre un métier entrepreneurial, apprendre un métier d'employeur.

Il faut aussi tester son intégration dans le monde agricole.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est nécessaire qu'il y ait de l'interconnaissance et de la fluidité entre les acteurs de l'accompagnement.
- Le public est de plus en plus hétérogène en termes de besoins, de profils, de droits, de ressources financières : il faut de l'accompagnement sur-mesure.
- Il faut trouver des ressources financières spécifiques sur ces thématiques.
- Le test, c'est à la fois un moyen de s'expérimenter en conditions réelles, et de poursuivre sa montée en compétences techniques avec un réseau d'appui.
- Le test ne convient pas à tous les projets ni tous les porteurs de projets. Pour les espaces-test permanents, il présente l'inconvénient de demander un grand investissement de départ pour recommencer à 0 ensuite ailleurs.
- Il y a une problématique de temporalité et de statut des personnes en reconversion, où les revenus et l'accompagnement ne sont pas garantis pour toutes les situations et où les personnes bidouillent avec les dispositifs existants.

Atelier 5. Espaces-test agricoles et/ou tiers-lieux ?

Quelles sont les différences entre espaces-test agricoles et tiers-lieux ? Les espaces-test agricoles sont-ils des tiers-lieux nourriciers ? Quelles complémentarités, quelles synergies sont possibles ?

Animateur-Rapporteur : David-Alexandre Lobry (Le Centième Singe)

Témoignages : Mélissa Gentile (Coopérative des tiers-lieux), David-Alexandre Lobry (Le Centième Singe)

Synthèse des échanges :

Témoignage de Mélissa Gentile, Coopérative des tiers-lieux :

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

- différents types de lieux et de réalités ;
- lieux ouverts à toutes et tous – peu importe le statut, les parcours, le type de pratiques (amateurs/pros), le secteur d'activité : lieux d'activité ;
- lieux de mutualisation d'espaces, d'outils... (fablab – lieux de prototypage) ;
- lieux de partage de compétences.

Depuis 3-4 ans, on voit l'émergence de la question de terres partagées et la montée en puissance de la question alimentaire. Du côté de la distribution, de nombreuses initiatives collectives sont déjà développées (marché de producteurs, groupement d'achat), alors que les activités de production collectives et ouvertes sont encore assez peu développées car plus complexes.

Multiples dimensions du tiers-lieu : lieux culturels, numériques...

Les tiers-lieux sont des objets très vivants et singuliers selon les personnes qui les portent.

Ce sont des lieux qui ont pour objectif de combler certains manques : des lieux adaptés aux besoins des territoires.

Il n'y a pas de label dans toutes les régions car la volonté est de ne pas figer un modèle.

Auto-déclaration des tiers lieux en France : 1800 recensés en 2018, et plus ou moins 300 lieux en Nouvelle-Aquitaine. Il y a un décalage entre le territoire français métropolitain et l'outre-mer, et des réalités différentes selon les territoires.

La dimension sociale est plus forte en zone rurale car les besoins sont plus forts et les manques plus importants.

Présentation du tiers-lieu du Centième Singe :

Importance de l'animation : il faut des gens qui font vivre le tiers-lieu. Sans cela, un lieu peut être une coquille vide. De fait, il est impossible qu'une collectivité porte un tiers-lieu. Le Centième Singe s'inscrit dans des problématiques péri-urbaines (banlieues résidentielles, territoires morts).

Les valeurs du Centième Singe :

- Les usagers ne sont pas seulement usagers mais aussi contributeurs.
- Le Centième Singe se positionne en complémentarité d'autres acteurs du territoire.
- Identifier les besoins et se poser en facilitateur.

- Notion de communs.

Il s'agit de traiter des enjeux des mutations du travail, du rapport au travail : reconversion / monde agricole. Et d'accompagner à l'émergence d'activités.

Le Centième Singe offre :

- Un espace-test d'activité agricole, avec passage en CAE.
- Offres d'ateliers accessibles à tous les publics, y compris publics précaires.
- Lien avec les Restos du Cœur pour leur proposer des légumes, et partenariat avec le CCAS.
- Espace de travail partagé. Les cibles : télétravailleurs, entrepreneurs. Avec tarification sociale (chômeurs, MSA).

Le Centième Singe souhaite faciliter des partenariats agricoles et hors agricole. Et il y a une intention de travailler sur l'intersectoriel : créer des ponts entre le grand public et l'agriculture, amener le grand public vers l'agriculture en les faisant venir dans les champs (organisation d'événements), et faire venir d'autres secteurs (réunions de travail).

En termes de gouvernance :

- Comité de pilotage du Centième Singe : développeurs, architecte, stratégie business.
- Partenariat avec Escale Bricole – qui monte un Fab Lab.
- Importance de l'animation – poste difficile à rémunérer.
- Passage en SCIC avec agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).
- Objectif de mutualiser les fonctions supports : organisme de formation - communication - administratif.

Un modèle économique hybride :

- Poste de médiateur numérique financé à 100% par l'agglomération.
- Réponse à l'AMI Fabrique de Territoires – financement sécurisé sur 3 ans – 50 000 € par an dédiés à la facilitation, le développement des activités et le développement du pôle formation. Il faudra trouver et structurer les dispositifs qui permettront de prendre le relai de cette subvention.
- Certaines collectivités vont rentrer dans la SCIC – prendre des parts – et financer certaines activités. Souhait de faire rentrer plusieurs communes.
- Prestations d'accompagnement, notamment auprès des collectivités, pour la création d'autres acteurs qui deviendront partenaires des activités.
- La location d'espaces ne dégage pas de budget.

Le Centième Singe aura un nouveau site prochainement, avec ses bureaux et une activité de location d'espaces (bureaux – espaces ouverts). Organisation d'activités de formations. Mise en place d'un atelier de transformation mutualisé (coût du matériel pour penser la durabilité). Atelier partagé de construction de matériel.

Echanges avec la salle :

Et pour la suite, est-ce que l'on souhaite monter en compétences au sein du RENETA sur comment accompagner un tiers lieu vers la mise en place d'un espace-test agricole ? Ou inversement, comment accompagner un espace-test agricole qui voudrait se diriger vers une dimension plus large, ouverte, sociale, multidimensionnel caractérisant le tiers lieu ?

Point d'attention sur l'AMI Fabrique de Territoire : il faut être en lien avec d'autres tiers-lieux et acteurs des territoires / transfert accompagnement des savoirs sur l'aspect tiers-lieux. Attention dans la rédaction à la présentation et valorisation de ce que l'on fait, avoir une

présentation large et ouverte qui présente le réseau/diversité d'acteurs, d'actions + le modèle de gouvernance.

Ce qu'il faut retenir :

- Un tiers-lieu nécessite de l'animation : ce n'est pas seulement un lieu physique, mais un lieu d'échanges de savoir-faire, de pratiques...
- Le tiers-lieu se positionne sur des valeurs et répond à des enjeux territoriaux spécifiques.
- L'espace-test comme le tiers-lieu se caractérise par une multi-dimensionnalité : à voir comment articuler les deux.

Atelier 6. Le test d'activité, un outil en faveur de la transmission progressive des exploitations agricoles

Comment le test d'activité peut-il faciliter la transmission des exploitations ? Comment convaincre les générations sortantes de la pertinence du test d'activité pour transmettre leur ferme ? Comment dépasser les limites du test d'activité dans des situations de transmission ?

Animatrices-Rapporteuses : Kattalin Sainte-Marie (TREBATU), Iris Guillaumot (RENETA)

Témoignages : Claire Quintin (A Petits PAS), Patrick Baron (CIAP Pays de la Loire), Kattalin Sainte-Marie (TREBATU)

Synthèse des échanges :

Témoignage de Claire Quintin, A Petits PAS :

Il y a une diversité d'éléments à prendre en compte sur une situation de transmission : entre la mise à disposition de foncier, de matériel, les relations avec la collectivité, la transmission du patrimoine financier et des savoirs, etc. qui rendent ce processus complexe. Il faut penser à tout.

Au-delà du matériel, l'humain est au cœur du processus de transmission : le cédant doit être disposé à céder, et cette disposition à céder peut évoluer au cours de la démarche. Pour cela, il est important, que les deux parties soient accompagnées (cédant et repreneur, séparément et en tant que groupe), afin de prendre en compte les considérations de chacun.

Témoignage de Kattalin Sainte-Marie, TREBATU :

Il est important que le paysan référent de l'entrepreneur à l'essai soit une autre personne que le cédant, externe au projet, plus « neutre » pour éviter des situations de subordination.

Il est nécessaire d'expliquer au cédant le fonctionnement du dispositif et notamment la réversibilité du test, et donc le risque que le projet n'aboutisse pas.

L'accompagnateur de l'espace-test agricole peut jouer le rôle de médiateur si les relations sont compliquées entre le cédant et l'éventuel repreneur.

Témoignage de Patrick Baron, CIAP Pays de la Loire :

Présentation du portage temporaire d'activités : cela permet d'investir pour le compte du porteur de projet dans l'exploitation où il va exercer. Il permet de financer l'investissement et la trésorerie. Les porteurs de projet sont soit stagiaires (Stage Paysan Créatif) avant l'entrée en portage, soit sous contrat CAPE à l'entrée en portage.

Le portage intervient plutôt après le Stage Paysan Créatif, quand le porteur de projet a posé son projet et qu'il sait dans quoi il va se lancer.

La spécificité de la CIAP est qu'il y a des groupes de paysans référents (de la production et d'autres) et un groupe d'appui local constitué de citoyens (consommateurs, élus...) : cela favorise la transmission des savoirs (techniques, etc.), l'insertion dans divers réseaux, etc.

La CIAP est en train de travailler avec les cédants sur des systèmes de garantie afin qu'ils investissent dans l'activité du porteur de projet. Car les risques et les garanties en termes de portage d'activités sont prépondérants et mettent (peuvent mettre) en péril les structures accompagnatrices. Qui se porte garant sur les prêts (CIAP fait un prêt de 500 000 € avec le crédit agricole) ? A qui appartient le matériel ? Et en cas d'abandon du test ?

Autant de questions complexes à éclaircir sur la gestion des conventions lorsque l'on est dans une situation de transmission.

C'est la force du réseau qui permet d'installer des porteurs de projet : grâce à ce réseau, la CIAP sait quelle ferme est prête à céder, qui appeler, etc.

Echanges entre les participants :

Financement des structures accompagnatrices.

Réforme de la formation professionnelle et impact sur le financement des espaces-test.

Risques liés à l'hébergement juridique d'une activité, notamment quand la structure n'est pas une couveuse (CAE par exemple).

Ce qu'il faut retenir :

- Les situations de transmission amènent nécessairement des questions de nature diverses qu'il faut savoir traiter séparément en considérant tant le point de vue du cédant que celui du repreneur : chaque situation est unique et il n'y a pas de recette, il faut savoir faire du cas par cas.
- Les groupes de paysans référents et d'appui local de la CIAP qui entourent le porteur de projet, encouragent son insertion dans le territoire et la transmission des savoirs, incontournables pour être accepté par les pairs (et le territoire) lorsque l'on est en passe de reprendre une exploitation qui a existé depuis déjà des dizaines d'années.
- Le test d'activités n'est pas adapté à toutes les situations de transmission mais dans certains cas il peut se poser de manière légitime. Chaque parcours d'installation est unique, ce qui implique de toujours requestionner la place et la pertinence d'un dispositif par rapport à l'autre dans une situation donnée.
- La question de la transmission prend de plus en plus d'ampleur dans l'accompagnement à l'installation et les collectivités s'emparent de la question.
- Le financement des structures accompagnatrices du test d'activités est primordial pour pérenniser les installations/transmissions mais il est actuellement menacé. Porter et accompagner une activité est complexe et les structures doivent gérer chacune de leur côté suivant leur propre situation (certaines ont trouvé des accords, d'autres s'orientent sur la labellisation de leur accompagnement par la formation, d'autres encore n'ont pas encore de solutions, etc.).

Annexe 1. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Préambule

Dans un contexte de diminution du nombre d'actifs agricoles, le test d'activité, outil innovant au croisement de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire, participe au renouvellement des générations d'agriculteurs et encourage la création d'activité agricole professionnelle progressive.

Dans un réseau où la diversité des formes d'espaces-test garantit leur adaptation aux contextes locaux de leur développement, la Charte constitue l'élément fédérateur des membres du RENETA.

En la signant, les membres du RENETA se reconnaissent dans cette Charte et s'engagent à mettre en œuvre les principes, méthodes et objectifs qui y sont énoncés.

I. Missions et valeurs du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Les membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation.

Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles a pour objet :

- l'échange de pratiques entre ses membres ;
- la représentation, l'information et la communication sur la notion de test d'activité et d'espaces-test agricoles ainsi que sur l'expérience de ses membres en matière d'accompagnement à l'installation, dans un objectif de reconnaissance et de développement de partenariats ;
- la valorisation de la diversité des espaces-test agricoles qui le composent, afin de montrer qu'il n'y a pas de modèle type, mais bien une diversité d'espaces-test adaptés à leur territoire ;
- la valorisation des formes d'innovation sociales inhérentes à la mise en place d'un espace-test agricole ;
- l'accompagnement de projets émergents d'espaces-test agricoles et l'harmonisation territoriale des dispositifs d'accompagnement ;
- la mise en œuvre de projets collectifs, incluant la construction d'outils de travail en commun (capitalisation, évaluation, études techniques).

Les Espaces-Test Agricoles membres du réseau sont des outils au service :

- de porteurs de projets souhaitant tester ou créer une activité agricole professionnelle ou une activité en lien avec la production agricole ;
- d'agricultures respectueuses de l'Homme et de l'environnement, et ancrées dans leur territoire ;
- de l'installation progressive en agriculture ;
- du renforcement de la coopération entre les projets agricoles ;
- de l'animation des dynamiques territoriales ;
- d'un renouvellement des formes d'exercice du métier d'agriculteur.

II. Définition des termes

Le test d'activité s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

L'Espace-test agricole désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne - fonction « couveuse » ;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes...) - fonction « pépinière » ;
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme - fonction « accompagnement ».

Pour mener à bien ses missions, l'espace-test agricole est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et de partenariat - fonction « animation-coordination ».

Le Lieu test désigne un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests d'activité.

III. Principes de fonctionnement d'un espace-test membre du Réseau

Pour intégrer le Réseau National des Espaces-Test Agricoles, un espace-test doit :

- **prendre en compte la diversité des parcours** des porteurs de projets, **et des projets**, en proposant une palette d'outils et de dispositifs souples s'adaptant au mieux aux besoins des porteurs de projets (multiplicité des modalités d'accompagnement, des formes de mises à disposition de matériel...);
- **veiller à la prise en compte du parcours personnel et professionnel** du porteur de projet dans sa globalité, en amont et en aval du test, en lien avec la formation, la qualification agricole et les dispositifs d'aide à l'installation, et ce, par la mobilisation d'un réseau large d'acteurs intégrant en particulier un dispositif de tutorat par des professionnels du territoire, agriculteurs ou acteurs d'un secteur en lien avec les projets des personnes ;
- **travailler dans le sens de l'autonomie de la personne**, en donnant aux porteurs de projet les moyens et outils permettant de faire des choix quant à leur projet d'installation, et d'évaluer par eux-mêmes la viabilité et la vivabilité de leur projet ;
- **permettre le « droit à l'erreur » et le droit à la réorientation ou au réajustement pour les porteurs de projet**, et donc assurer un filet de sécurité et une réversibilité du projet en cours ou en sortie de test ;
- **garantir que le test d'activité reste un service non lucratif relevant de l'ESS ;**
- **garantir un cadre permettant de se tester et non d'« être testé »**. En ce sens, un espace-test doit être un dispositif permettant aux porteurs de projet de tester leur activité et son contexte, et non pas d'être un sas de sélection des personnes en amont de la création d'activité ;
- **favoriser la transmission des savoirs**, des compétences, et des pratiques, et être

un outil d'intégration dans un réseau local et dans la profession agricole, permettant d'inviter les porteurs de projet à développer des relations de coopération ;

- **proposer au porteur de projet un cadre explicite de mise en œuvre du test**, en amont de l'entrée en test, précisant les engagements réciproques et les modalités de mise à disposition des conditions nécessaires à l'exercice du test (fonctions couveuse, pépinière et accompagnement) ;
- **s'adapter au contexte territorial** (contexte agricole, dynamique territoriale, emploi, demande locale, acteurs et partenaires...), et identifier les services rendus au territoire, en contribuant notamment à l'évolution des pratiques agricoles et aux dynamiques sociales.

Annexe 2. Programme des Rencontres Nationales

Mercredi 23 juin

10h - 16h ... Formation initiale « Mettre en place un espace-test agricole »

14h - 15h15 ... Foire aux projets

15h15 - 15h30 ... Ouverture des Rencontres Nationales 2021

15h30 - 18h30 ... Ateliers d'échange de pratiques / Accélérateurs de projets / Groupes de travail

18h30 ... Apéritif et **accueil des nouveaux membres**

Jeudi 24 juin

9h30 - 10h ... Accueil

10h - 12h15 ... Plénière « Quelle place pour l'espace-test agricole dans une politique agricole et alimentaire de territoire ? »

14h - 15h30 ... Visite de l'ETAL 40 de Mimizan

15h45 - 17h45 ... Ateliers thématiques

Atelier 1. **L'espace-test agricole, un outil au service des politiques agricoles des collectivités ?**

Atelier 2. **Le financement des espaces-test agricole, un enjeu clé auquel les collectivités peuvent contribuer**

Atelier 3. **Le rôle des collectivités dans la mobilisation foncière**

Atelier 4. **Le test d'activité agricole, une étape dans le parcours d'installation**

Atelier 5. **Espaces-test agricoles et/ou tiers-lieux ?**

Atelier 6. **Le test d'activité, un outil en faveur de la transmission progressive des exploitations agricoles**

17h45 - 18h ... Conclusion en plénière

18h ... Clôture et **vin d'honneur**

Vendredi 25 juin

9h - 10h30 ... Assemblée Général du RENETA

10h30 - 12h ... Temps de travail interne au réseau sur **la formation des praticiens** d'espaces-test agricoles

12h ... Clôture des Rencontres Nationales

Annexe 3. Liste des participants

Nom	Structure	Courriel
ACHARD Lucie	La Ceinture Verte	lucie.achard@laceintureverte.fr
ALQUIER Ivan	ETAL 40	ivan.alquier@cuma.fr
ALVAREZ Jérémy	CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique)	j.alvarez@agglo-royan.fr
ALVERGNAS Marie	CFPPA Tulle-Naves	marie.alvergnas@gmail.com
ARDOUIN Florence	EcoPousse 33 (Ecosystème Une Terre pour Tous)	ecosysteme.uneterrepourtous@gmail.com
ASTEGNO Laurence	PAIT 64	installation@pait64.fr
BABAUDOU Coline	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	coline.babaudou@pqn-a.fr
BARBERARENA Daniel	TREBATU	danielardai@hotmail.fr
BARON Patrick	CIAP Pays de la Loire	mpbaron@wanadoo.fr
BENESTEAU Nadia	TREBATU (Euskal Herriko Laborantza Ganbara)	nadia@ehlgbai.org
BERLINGEN Clémence	CAE Rhizome	clemence.berlingen@cae-rhizome.com
BERTHOLY Didier	Tulle Agglo	didier.bertholy@tulleagglo.fr
BILLIEN Alexis	Pays' en Graine	paysengraine@gmail.com
BOISSIER Anaïs	Communauté de Communes de Montesquieu	stage-pat@cc-montesquieu.fr
BONNEAU Romain	Co-Actions	rombon33@msn.com
BRETHOUX Vincent	Crédit Agricole Aquitaine	vincent.brethoux@ca-aquitaine.fr
BRION Lara	CAPB	l.brion@communaute-paysbasque.fr
BRUERE Cécile	Porte greffe	cecilebruere@gmail.com
BUSTOS Hélène	Librairie des territoires	librairie.fartinerie@gmail.com
CADART Hervé	FADEAR - ARDEAR Nouvelle Aquitaine	ardear.na@gmail.com
CAPDEVILLE Isabel	TREBATU	manzacap2@hotmail.fr
CASTELLE Mélanie	Les Champs des Possibles	melanie@leschampsdespossibles.fr
CAVALIER Jean-Baptiste	RENETA	jbcavalier@reneta.fr
CAZALIS Hubert	Technopole Agrinove	h.cazalis@agrinove-technopole.com
CHASSERIO Yan	ETAL 40 (Conseil Départemental des Landes)	yan.chasserio@landes.fr
CHAUMARAT Emmanuel	Fédération Régionale des CUMA de Nouvelle Aquitaine	emmanuel.chaumarat@cuma.fr
CHEVAL Juliette	FDCUMA 64	juliette.cheval@cuma.fr
COLLADO Claire	CFPPA 64/CFAA64	claire.collado@educagri.fr
COLLIN Gaël	ARDEAR Nouvelle Aquitaine	ardear.na@gmail.com
COURREGES Corinne	SCIC Interstices	c.courreges@yahoo.fr
DAUBARD Philémon	GERsMES	p.daubard@jardindeterraferma.fr
DAUGA Sabine	ETAL 40 (Conseil Départemental des Landes)	sabine.dauga@landes.fr
DAVAUD Philippe	Chambre d'Agriculture des Landes	philippe.davaud@landes.chambagri.fr
DE BOUILLANE Alec	Bordeaux Métropole	a.debouillane@bordeaux-metropole.fr
DE LANGE Rosan	Association Ferme Lab le Carbouey	rosan.de-lange@supagro.fr
DELONG Emeline	CIVAM Produire Partager Manger Local	civamppml@orange.fr

Nom	Structure	Courriel
DENOUX Nathalie	SAS GrAINES	sasgraines@orange.fr
DÉSÉTABLES Amandine	Cant'ADEAR	installation.cantadear@orange.fr
DISER Frederick	VITAL BIO Diversité	f.diser@vitalbiomartinique.org
DOOGHE Maxime	Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais	maxime.dooghe@npdc.chambagri.fr
DUPONT Marie	CIAP Champs du partage	champsdupartagepc@gmail.com
DUPUY Marie-Line	Biopousses	contact@biopousses.fr
ESSAOUDI-CARRA Yanis	Tulle Agglo	yanis.essaoudi-carra@tulleagglo.fr
FERCHAUD Stéphanie	Biopousses	stephanie.ferchaud@biopousses.fr
FIMAT David	VRAC Bordeaux	david.fimat@hotmail.fr
FORESTIER Christine	Association Ferme Lab le Carbouey	christine.forestier@supagro.fr
FORMANTIN Claudette	L'Essor Maraîcher	couveuse.maraichage@gailac-graulhet.fr
FOUCHÉ Emeline	Porte greffe	portegreffe33@gmail.com
GALLERAND Thierry	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	t.gallerand@agglo-pau.fr
GALMAN Marina	Association Ferme Lab le Carbouey	fermelabcarbouey@gmail.com
GANIS Emeline	TREBATU	trebatu.spc@outlook.com
GAUCHER Laurie	Librairie des territoires	librairie.tartinerie@gmail.com
GENTILE Mélissa	Coopérative Tiers-Lieux	melissa@tierslieux.net
GERBAULT Mathieu	Kanopé	m.gerbault@kanope.coop
GRACIEUX Mélanie	Nid'Agri (Réseau des CIVAM normands)	melanie.gracieux@riseup.net
GRAVELLIER Guy	Association Ferme Lab le Carbouey	guy.gravellier@orange.fr
GUILLAUMOT Iris	RENETA	iguillaumot@reneta.fr
GUILLOT Fanny	Graines de Paysans	grainesdepaysans@gmail.com
HERVOUET Cédric	ETAL 40 (Agrobio40 - Bio Nouvelle Aquitaine)	c.hervouet40@bionouvelleaquitaine.com
HEUZE Martin	Terreau Paysan (ADEAR 83)	terreaupaysan@gmail.com
HUBERT Charlotte	Val de Garonne Agglomération	chubert@vg-agglo.com
ILBERT Nicolas	Région Nouvelle-Aquitaine	nicolas.ilbert@nouvelle-aquitaine.fr
KIEFFER Julien	Rhizome	julien.kieffer@cae-rhizome.com
LAFITTE Chrystelle	Communauté de Communes Macs	chrystelle.lafitte@cc-macs.org
LAGARDE Marie-Laure	Région Nouvelle-Aquitaine	marie-laure.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr
LAIDET Emeline	A Petits PAS	emeline.l@apetitspas.net
LAROCHE Karine	Co-actions	karinelaroche@zoho.com
LE BLANC Joseph	Terracoopa	j.leblanc@terracoopa.com
LEBLOND Sabine	CFPPA 64	sabine.leblond@educagri.fr
LEDUQUE Christian	CIAP Champs du partage	christian.leduque@wanadoo.fr
LOBRY David-Alexandre	Le Centième Singe	da.lobry@le100esinge.com
LUMINEAU Magali	ETAL 40 (Conseil Départemental des Landes)	magali.lumineau@landes.fr
MAILLEY Stéphane	EPFL Pays Basque	s.mailley@epfl-pb.fr
MARSAN Cécile	Co-actions	cmarsan@co-actions.coop
MATHON Régis	SAS GrAINES	sasgraines@orange.fr
MAURICE Nils	RENETA	nmaurice@reneta.fr
MAYNADIER Perrine	CIVAM Béarn	perrine@civam-bearn.org
MENIER Etienne	Ilots Paysans	ilots.paysans@gmail.com

Nom	Structure	Courriel
MICHEL Guillaume	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre	g.michel@cc-hvs.fr
MIRAMON Jean-Louis	SAS GrAINES	sasgraines@orange.fr
MORENO Anne-Marie	Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	anne-marie.moreno@na.chambagri.fr
MORTREUX Camille	CBE Seignanx - PTCE Sud Aquitaine	c.mortreux@cbe-seignanx.fr
NAVAILLES-ARGENTAA Cristine	Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	christine.navailles-argentaa@na.chambagri.fr
NICOLLET Léo	Communauté de Communes de Montesquieu	pat@cc-montesquieu.fr
NIVET Marie-Loup	CIAP Champs du Partage	champsdupartage.ml@gmail.com
NOIROT Mélisande	Terracoopa	m.noirot@terracoopa.com
NOVION Fabienne	ETAL 40 (ENVOLEA)	fabienne.novion@tgc40.fr
NOVION SANCHO Sonia	Co-actions	ssancho@co-actions.coop
ORLIAC Laurence	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	L.ORLIAC@agglo-pau.fr
PARISOT Antoine	ALPAD	animateur@alpad40.fr
PATEL Pascale	Rhizome	pascale.patel@cae-rhizome.com
PECHOUX Sylvain	Les Champs des Possibles	sylvain@leschampsdespossibles.fr
PERRET Cyril	Coopérative JADE	cyrilperret77@gmail.com
PHARABOZ Stéphanie	Co-actions	spharaboz@co-actions.coop
POUVREAU Alain	APABA - Bio Occitanie	alain.pvr@orange.fr
PUJOL Zoé	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	pujol.zoe@gmail.com
QUILFEN Caroline	StarTer	gestion.startter@gmail.com
QUINTIN Claire	A Petits PAS	claire.q@apetitspas.net
REMAURY Jean-Luc	Graines de Paysans	jlucremaury@orange.fr
REY Lucie	Cant'adear	lucie.rey@sciencespo.fr
RIBEIRO Jimmy	Communauté de Communes du pays de Mirepoix	jimmy.ribeiro@paysdemirepoix.org
RIOUX Fabrice	CFPPA Tulle-Naves	fabrice.rioux@educagri.fr
ROBERT Doris	Ceinture Verte Pays de Béarn	doris.robert@laceintureverte.fr
ROUSSEAU Nathalie	ETAL 40 (Agrobio 40 - Bio Nouvelle Aquitaine)	n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com
ROUSSEL Pierre-Henri	Le Gerموir	phroussel.afip@gmail.com
SAGOT Louise	Rhizome	louise.sagot@cae-rhizome.com
SAINTE-MARIE Kattalin	TREBATU	trebatu@outlook.com
SANZ Céline	CIAP Centre Val de Loire	installation.adeari@gmail.com
SARDELUC Philippe	Communauté de Communes Macs	philippe.sardeluc@cc-macs.org
SENGERS Quentin	Le Centième Singe	q.sengers@le100esinge.com
STREHAIANO Clotilde	L'Essor Maraîcher	compta.essormaraicher@gaillac-graulhet.fr
TAJAN Léa	Informations Agricoles	informations.agricoles@wanadoo.fr
TARDY Jean-Luc	Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	aiguesvives.mairie@wanadoo.fr
TAYEBI Saber-Michaël	Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	s.tayebi@legrandnarbonne.com
TEULADE Nicolas	Pollen SCOP	nicolas@graines-et-germoirs.fr
THALAMY Bernard	Limoges Métropole	bernard-yves.thalamy@orange.fr
TRIBOUILLARD Laurence	ETAL 40 (ENVOLEA)	laurence.tribouillard@tgc40.fr

Nom	Structure	Courriel
VAYSSE Fanny		f.vaysse@hotmail.fr
VERDIER Simone	Communauté de Communes du pays de Mirepoix	simone-verdier@orange.fr
VEYSSEYRE Emilien	Star'Ter	couveuse.aura@gmail.com
VIALLEFOND Valentine	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	agrialimentation@pqn-a.fr
VUGIER Romain	Ilots Paysans	setester.ilotspaysans@gmail.com
ZIMMERMANN Joo	Rhizome	joo.zimmermann@cae-rhizome.com
MORENO Anne-Marie	Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	anne-marie.moreno@na.chambagri.fr
MORTREUX Camille	CBE Seignanx - PTCE Sud Aquitaine	c.mortreux@cbe-seignanx.fr
NAVAILLES-ARGENTAA Cristine	Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	christine.navailles-argentaa@na.chambagri.fr
NICOLLET Léo	Communauté de Communes de Montesquieu	pat@cc-montesquieu.fr
NIVET Marie-Loup	CIAP Champs du Partage	champsdupartage.ml@gmail.com
NOIROT Mélisande	Terracoopa	m.noirot@terracoopa.com
NOVION Fabienne	ETAL 40 (ENVOLEA)	fabienne.novion@tgc40.fr
NOVION SANCHO Sonia	Co-actions	ssancho@co-actions.coop
ORLIAC Laurence	Agglomération de Pau	L.ORLIAC@agglo-pau.fr
PARISOT Antoine	ALPAD	animateur@alpad40.fr
PATEL Pascale	Rhizome	pascale.patel@cae-rhizome.com
PECHOUX Sylvain	Les Champs des Possibles	sylvain@leschampsdespossibles.fr
PERRET Cyril	Coopérative JADE	cyrilperret77@gmail.com
PHARABOZ Stéphanie	Co-actions	spharaboz@co-actions.coop
POUVREAU Alain	APABA - Bio Occitanie	alain.pvr@orange.fr
PUJOL Zoé	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	pujol.zoe@gmail.com
QUILFEN Caroline	Star'Ter	gestion.startter@gmail.com
QUINTIN Claire	A Petits PAS	claire.q@apetitspas.net
REMAURY Jean-Luc	Graines de Paysans	jlucremaury@orange.fr
REY Lucie	Cant'adear	lucie.rey@sciencespo.fr
RIBEIRO Jimmy	Communauté de Communes du pays de Mirepoix	jimmy.ribeiro@paysdemirepoix.org
RIOUX Fabrice	CFPPA Tulle-Naves	fabrice.rioux@educagri.fr
ROBERT Doris	Ceinture Verte Pays de Béarn	doris.robert@laceintureverte.fr
ROUSSEAU Nathalie	ETAL 40 (Agrobio 40 - Bio Nouvelle Aquitaine)	n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com
ROUSSEL Pierre-Henri	Le Gerموir	phroussel.afip@gmail.com
SAGOT Louise	Rhizome	louise.sagot@cae-rhizome.com
SAINTE-MARIE Kattalin	TREBATU	trebatu@outlook.com
SANZ Céline	CIAP Centre Val de Loire	installation.adeari@gmail.com
SARDELUC Philippe	Communauté de Communes Macs	philippe.sardeluc@cc-macs.org
SENGERS Quentin	Le Centième Singe	q.sengers@le100esinge.com
STREHAIANO Clotilde	L'Essor Maraîcher	compta.essormaraicher@gaillac-graulhet.fr
TAJAN Léa	Informations Agricoles	informations.agricoles@wanadoo.fr
TARDY Jean-Luc	Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	aiguesvives.mairie@wanadoo.fr

Nom	Structure	Courriel
TAYEBI Saber-Michaël	Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	s.tayebi@legrandnarbonne.com
TEULADE Nicolas	Pollen SCOP	nicolas@graines-et-germoirs.fr
THALAMY Bernard	Limoges Métropole	bernard-yves.thalamy@orange.fr
TRIBOUILLARD Laurence	ETAL 40 (ENVOLEA)	laurence.tribouillard@tgc40.fr
VAYSSE Fanny		f.vaysse@hotmail.fr
VERDIER Simone	Communauté de Communes du pays de Mirepoix	simone-verdier@orange.fr
VEYSSEYRE Emilien	Star'Ter	couveuse.aura@gmail.com
VIALLEFOND Valentine	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	agrialimentation@pqn-a.fr
VUGIER Romain	Ilots Paysans	setester.ilotspaysans@gmail.com
ZIMMERMANN Joo	Rhizome	joo.zimmermann@cae-rhizome.com



Réseau National des Espaces-Test Agricoles



ETAL40

ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS

En partenariat avec



Département
des Landes



POUSS & BIO

L'ESPACE TEST MARAÎCHER DE LIMOGES MÉTROPOLE

Porte-Greffe

L'Espace-Test Agricole de Gironde



Avec le soutien de



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**FONDATION
TERRE SOLIDAIRE**

Coordonnées de l'association RENETA

Adresse : Maison des Agriculteurs – Mas de Saporta – 34875 Lattes
Contacts : Jean-Baptiste CAVALIER, animateur coordinateur national
Nils MAURICE, animateur réseau
Courriel : contact@reneta.fr
Tél. : 04 67 06 23 66 – 06 78 53 45 58 (JBC) – 06 45 39 45 36 (NM)